

Rapport d'inspection de l'établissement de garderie éducative

Type d'inspection :
Inspection de surveillance

En vertu de l'article 21 de la *Loi sur les services à la petite enfance*, les exploitants d'établissements agréés de garderie éducative agréés doivent afficher leur rapport d'inspection dans un endroit bien en vue dans l'établissement.

Nom de l'exploitant Les Haltes Scolaires et Pré-Maternelles Arc-En-Ciel Inc.		Date d'inspection Le 26 octobre 2026	
Nom de l'établissement Halte scolaire Carrefour de la jeunesse		Numéro de permis 764012	
Adresse 54 avenue 21 lème Edmundston NB E3V 2B9		Numéro de téléphone (506) 263-5035	
Type de permis Garderie éducative à temps partiel	Nombre maximal d'enfants 60	Âges des enfants ÂGE SCOLAIRE	
Personnel SGE Pascale Dumont-Levesque	Titre du poste Mentor en assurance de la qualité		
Arrêté pour l'accomplissement de mesures correctives	Règlement	Date limite pour être conforme	Date d'attestation de la conformité

Commentaires généraux

Lors de ma visite non planifiée en après-midi, j'ai constaté que le ratio éducatrice-enfants était conforme. Les éléments suivants sont observés :

- Aucune mise à jour de l'information concernant les membres du personnel n'est nécessaire.
- Vérification de 7 dossiers pour les enfants de la maternelle ainsi que les consentements signés.

Observation de l'accueil, du lavage des mains, du départ de 2 enfants, de la collation fournie par la garderie (pommes/bananes) et les parents.

Les enfants vont à l'extérieur lors de ma visite.

original signé par

Pascale Dumont-Levesque

Signature Personnel, Service de garderie éducative

Le 26 octobre 2026

Date

original signé par

Claudette Lebel

Signature de l'exploitant ou de la personne désignée

Le 26 octobre 2026

Date

"Par la présente, j'accuse réception d'un exemplaire de ce rapport"